

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 février 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 février 2021**

**2021 V.28** Vœu relatif à la lutte contre toutes les violences faites aux enfants.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant la Charte Parisienne des Droits de l'Enfant rédigée par 170 enfants parisiens et signée par la Maire de Paris le 20 novembre 2020, Journée internationale des droits de l'enfant;

Considérant que dans cette Charte les enfants ont demandé à être davantage protégés des violences en milieu familial, mais aussi des violences en milieu scolaire ;

Considérant que de très nombreux adultes victimes de violences sexuelles dans leur enfance ont dénoncé dernièrement sur les réseaux via #metoinceste et #metoogay les violences dont ils ont été victimes et le silence sur les violences faites aux enfants;

Considérant les travaux engagés par la Ville de Paris depuis le début de la mandature pour que Paris se dote d'un plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, que ces dernières soient physiques, psychologiques ou sexuelles ;

Considérant que ces travaux réunissent experts (chercheurs, médecins, etc.), associations de défense des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, partenaires institutionnels (Justice, Education Nationale, CAF, ARS, le 119, etc.), ainsi que des associations de défense des victimes et des grands témoins ayant subi des violences dans leur enfance ou étant parents d'enfants victimes;

Considérant que 15 adjoints de l'exécutif prennent part à ce plan;

Considérant qu'ont déjà eu lieu des groupes de travail concernant les violences intrafamiliales (d'une part les violences éducatives ordinaires et les maltraitances, et d'autre part l'inceste), les violences en milieu sportif et culturel, les violences au sein de structures accueillant des enfants handicapés, les violences en milieu scolaire et périscolaire, et la prostitution des mineur.e.s; et que se tiendront d'ici la mi-février les groupes sur les violences dans l'espace public et les transports, les violences réalisées ou subies via Internet, les violences concernant les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et celles concernant les enfants dans les centres

d'hébergement;

Considérant que la Ville dispose de procédures de contrôle et de signalement et que ses agents disposent d'un accès à des formations spécifiques;

Considérant que la Ville s'est engagée depuis novembre dans un état des lieux portant sur les dispositifs, procédures et formations existantes en son sein ;

Considérant que la Ville de Paris a créé dès septembre 2020 une « Mission Droits de l'Enfant » au sein de la DASES qui a recruté une première promotion de Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant formés durant 4 semaines par les plus grands spécialistes des Droits de l'enfant ;

Considérant que ces Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant, qui vont se déployer à compter de février dans 4 arrondissements pilotes, et que la 2ème promotion à partir de septembre 2021 se déploiera sur l'ensemble des arrondissements parisiens;

Considérant que ces Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant vont aller informer et former les enfants de leurs droits dans tous les lieux où ils se trouvent : écoles et collèges, clubs sportifs, foyers de l' Aide sociale à l'enfance, etc., et leur indiquer les lieux ressources et les numéros utiles (dont le 119) en cas d'atteinte à leurs droits;

Considérant que la Ville de Paris a signé sous égide du Parquet le 16 décembre 2020 un *protocole relatif à la prise en charge des mineurs victimes d'infractions pénales sur le ressort parisien créant une Unité médico judiciaire pédiatrique (UMJMED)* au sein de l'Hôtel Dieu afin de prendre en charge les enfants victimes et de mieux recueillir leur parole notamment dans l'esprit des directives du conseil de l'Europe pour une justice adaptée aux enfants ; cette UMJMED regroupera dans le même endroit une salle spécialisée pour l'audition des enfants par la police, la salle d'examen médicale, le barreau mineurs, Paris aide aux victimes etc. ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que les premières propositions du plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants soient publiées dès le mois de mars 2021;
- Que, sur cette base, Paris réunisse autour du 20 novembre 2021 des villes françaises et étrangères afin de développer un réseau de villes leaders des Droits de l'Enfant ;
- Que le plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants comprenne des propositions destinées à améliorer la formation des agents de la Ville, la vérification des casiers judiciaires et du FIJAIS, et les modalités de signalements ;
- Que la Ville de Paris lance des campagnes de communication grand public sur le sujet des violences faites aux enfants, en partenariat avec le 119 notamment.